

Image not found or type unknown



Entreprise en dcp/ salarié sur site en appel d'offre

Par **Tiss**, le **07/03/2010** à **12:30**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié d'une entreprise en déclaration de cessation de paiement offrant des services de prestation (sécurité incendie).

Le site sur lequel je suis en poste est en appel d'offre, et sera repris par une autre entreprise au 1er avril prochain.

Ma question est la suivante:

Ayant connaissance du statut actuel de l'entreprise avec laquelle je suis sous contract (CDI) ; si je choisis de poursuivre mon contrat avec cette dernière, serais-je licencié ou non? Et si oui aurais-je droit aux indemnités ?